



Me Jocelyn Ouellette
jo@rbavocats.ca
514-436-0759

Montréal, le 19 octobre 2026

PAR COURRIEL : greffe@regie-energie.qc.ca
ET PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDÉ)

Me Johanne Skelling
SECRÉTAIRE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boul. René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal, QC, H2Z 1W7

DOSSIER : R-4293-2025, phase 2 : ROEE - Demande de révision de la
décision D-2025-022 rendue dans le dossier R-4270-2024
Phases 1 et 2
Objet : Suite de la planification d'audience du RNCREQ
Notre dossier: 1432-004

Chère consoeur,

La présente fait suite à la correspondance de la Régie du 15 octobre dernier ([A-0049](#)) et à la planification d'audience du RNCREQ ([C-RNCREQ-0023](#)).

La Régie ayant indiqué que le sujet de l'octroi des frais encourus en Cour supérieure, tel qu'identifié dans la décision D-2026-013, ne sera pas traité lors de l'audience du 21 au 23 octobre, le RNCREQ confirme dans ce cas qu'il ne sera pas présent lors de l'audience.

Le RNCREQ demeure ainsi dans l'attente des instructions de la Régie quant au moment où ce sujet sera traité.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consoeur, l'expression de nos plus cordiales salutations.



Jocelyn Ouellette, avocat